

COMMUNE DE PUPILLIN

39600

N° 40 - COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Séance ordinaire du 20 MARS 2018

Présents : JAQUIER Christian, BRENIAUX Blandine, CRINQUAND Mickaël, LORENTZ Jean-Jacques, CHARLES Valérie, JOLY Lionel, THIEVENT Claudine

Absents excusés : FORESTIER Arnaud, MAIRE Corinne

Secrétaire de séance : CHARLES Valérie

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

ORDRE DU JOUR :

- 1) Budget eau / assainissement
 - Vote du compte administratif 2017
 - Approbation du compte de gestion 2017
 - Affectation du résultat 2017
 - Vote du budget primitif 2018
- 2) Étude de devis
- 3) SIDEC : résiliation de conventions, nouvelle adhésion et rapport d'activité 2017
- 4) Caution prêt AFR
- 5) Questions diverses

1) Budget eau / assainissement **- Vote du compte administratif 2017**

Il est présenté par le Maire par section :

Résultat de fonctionnement

Recettes de fonctionnement :	40 613,22 €		
Dépenses de fonctionnement :	46 324,13 €		
		Résultat de l'exercice :	- 5 710,91 €
		Résultat antérieur reporté :	+ 10 268,75 €
		Résultat de fonctionnement clôturé :	+ 4 557,84 €

Résultat d'investissement

Recettes d'investissement :	38 834,24 €		
Dépenses d'investissement :	40 079,86 €		
		Résultat de l'exercice :	- 1 245,62 €
		Résultat antérieur reporté :	+ 7 108,69 €
		Résultat d'investissement clôturé :	+ 5 863,07 €

Résultat définitif : + 10 420,91 €

Le Maire quitte la séance avant le vote du compte administratif. La présidence est assurée par Mme Blandine BRENIAUX, premier adjoint.

Appelés à se prononcer sur la gestion du maire, les conseillers municipaux adoptent à l'**unanimité** ce compte administratif.

Le maire rentre en séance et reprend la présidence.

- Approbation du compte de gestion 2017

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif « eau - assainissement » de l'exercice 2017, le conseil municipal a constaté que les montants présentés sur le compte de gestion (comptabilité du percepteur) sont strictement identiques à ceux du compte administratif 2017.

Le conseil **déclare** que le compte de gestion « eau - assainissement » pour l'année 2017, établi par le Receveur, n'appelle **ni observation ni réserve** de sa part.

- Affectation du résultat 2017

Le Conseil décide à l'unanimité d'affecter les résultats de 2017 du budget eau - assainissement au budget 2018, soit 4 557,84 € (excédent antérieur reporté) à la section de fonctionnement (compte R 002) et 5 863,07 € (excédent antérieur reporté) à la section d'investissement (compte R 001).

- Vote du budget primitif 2018

Le conseil adopte à l'unanimité le budget 2018 eau/assainissement, équilibré en recettes et en dépenses et ainsi présenté :

Dépenses :	89 442,00	Recettes :	89 442,00
Fonctionnement :	44 796,00	Fonctionnement :	44 796,00
Investissement :	44 646,00	Investissement :	44 646,00

2) Étude de devis

Nettoyage de la porte de l'église et du monument aux morts :

Le conseil accepte à l'unanimité le devis de l'entreprise sablage/aerogommage du Deschaux d'un montant de 904 € TTC pour la réfection de la porte de l'église et du monument aux morts.

Isolation des plafonds des caves des locataires au bâtiment du Chalet :

Après étude des différentes propositions, le conseil accepte à l'unanimité le devis l'entreprise **DS ISOLATION d'un montant de 3 543,81 € TTC** pour l'isolation thermique du plafond des caves des locataires au bâtiment du Chalet. La technique retenue est une isolation en ouate de cellulose, insufflée, sur un plafond suspendu.

Isolation des combles du bâtiment du Chalet :

Après étude des différentes propositions, le conseil accepte à l'unanimité le devis l'entreprise **DS ISOLATION d'un montant de 3 078,87 € TTC** pour l'isolation des combles du bâtiment du Chalet. La technique choisie est une isolation en ouate de cellulose soufflée entre le plafond et le plancher haut.

Travaux ONF :

Suite au dernier conseil et suite à une rencontre avec le garde, le conseil décide de faire chiffrer à l'ONF les travaux proposés dans la parcelle 13 (cloisonnement par ouverture mécanisée et dégagement manuel) sur 0,25 ha et dans la parcelle 11 (préparation et plantation de hêtre) sur 0,40 ha soit 500 plants (au lieu de 250 décidés précédemment).

Achats divers :

Des devis seront demandés pour l'achat d'un sèche serviettes pour la salle polyvalente, l'achat d'un échafaudage et d'une perceuse sans fil.

3) SIDEC : résiliation de conventions, nouvelle adhésion et rapport d'activité 2017

Le SIDEC (Syndicat Mixte d'énergies, d'équipements et de E-communication du Jura) a adopté un nouveau modèle de convention pour la mise à disposition de son SITIC (service informatique et TIC), il est donc proposé à la commune d'adhérer à la nouvelle proposition du syndicat mixte, en signant un avenant à la convention déjà signée ayant pour objet la résiliation de l'ancienne convention et l'approbation de la nouvelle convention concernant la mise à disposition des services du SIDEC.

Le conseil approuve à l'unanimité cet avenant et autorise le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Le maire présente le rapport annuel d'activité 2017 et les tarifications 2018 du SITIC
Il précise que le coût annuel de l'adhésion 2017 était de 1 800 € et passe à 1 896 € en 2018.
Ce rapport est approuvé et reste consultable en mairie.

4) Caution prêt AFR

L'association Foncière de Pupillin doit recourir à l'emprunt afin de réaliser des travaux de réfection de voirie. A la demande du Crédit Agricole et suite au courrier du Président de l'AFR, le conseil **accepte à l'unanimité de se porter caution pour cet emprunt de 50 000 €** sur une durée de 9 ans, taux d'intérêt de 0,95 %, périodicité annuelle et frais de dossier de 50 €.

5) Questions diverses

*** Mise en accessibilité obligatoire :**

Les dossiers préparés par Jean-Jacques LORENTZ pour l'accessibilité de la mairie, de la salle polyvalente et de l'église étant complets, la première commission d'accessibilité pour la mise aux normes de l'église se réunira à la sous-préfecture de Dole le 26 mars prochain. La seconde commission, pour la mairie et la salle polyvalente, se réunira le 3 avril à la Préfecture de Lons-Le-Saunier. Le Maire est convié pour défendre les projets.

INFORMATIONS :

*** Mise à jour du cadastre :**

Les propriétaires fonciers sont informés que les travaux de mise à jour du plan cadastral seront entrepris du 1^{er} avril au 30 juin 2018. Les fonctionnaires effectuant les travaux détiennent une autorisation spéciale qui, en référence à la loi du 6 juillet 1943, leur permet de pénétrer dans les propriétés, closes ou non closes, à l'exclusion de l'intérieur des habitations.

*** ALCG : la collecte est prévue le mercredi 28 mars 2018**

*** Éclairage public :** Merci de venir signaler en Mairie tout problème lié à l'éclairage public en particulier les lampes grillées.

*** Réfection de la route de Buvilly :**

Le Maire informe les conseillers qu'il a remis au Président de la Communauté de Communes Arbois, Poligny, Salins Coeur du Jura, un courrier signé de tous vigneron, les hébergeurs et les commerces de Pupillin pour demander la réfection de la route de Buvilly (partie située sur la commune de Buvilly).

*** Travaux réseau eau potable :**

La deuxième tranche de travaux de renouvellement des canalisations d'eau potable effectuée par le SIDEC pour le Syndicat des Eaux, rue Abbé Guichard débutera le jeudi 29 mars 2018. La rue du Ploussard sera également concernée par ces travaux, de la rue Abbé Guichard à la rue Bagier (devant la mairie). Prévision de durée : 2 mois environ. La signalisation sera mise en place par l'entreprise ETCTP qui réalisera les travaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 45.

Le maire

La secrétaire de séance

Christian JAQUIER

Valérie CHARLES